



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (restreinte)

Réunion du 16 septembre 2019 de 9h30 à 12h30

(Établi par R. Datchi)

Présents :

Service de la Recherche : Rosaly DATCHI

Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche:

M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)
Mme Karen BOWIE (AHTTEP)
Mme Alessia DE BIASE (LAA)
Mme Isabelle GRUDET (LET)
Mme Nazila HANNACHI (MAP-MAACC)
M. Yann NUSSAUME (AMP)
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)
Mme Mina SAIDI-SHAROUZ (LAA)

Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue:

Mme Juliette CHARRON (LAA)

Excusé(e)s:

Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice), Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice Adjointe), Mme Rosa DE MARCO (AMP), M. Pierre BOUILHOL (GERPHAU), M. James N'JOO (GERPHAU), M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP), M. Bendicht WEBER (LET), Mme Ornella ZAZA (LAA).

Ordre du jour :

1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance /Arrivée de Mina SAIDI-SHAROUZ/ calendrier des prochaines séances de la CR / point info sur la campagne des décharges 2019-20 /point info sur la stratégie HESAM et l'habilitation des EA

2) Point sur les formations de 3ème cycle à l'ENSAPLV

3) Procédure d'éméritat à l'ENSAPLV

4) Création d'un demi-poste TPCAU (T2)

5) Contrats doctoraux du MC / Motion sur la recherche fondamentale

6) Contrat pluriannuel d'objectifs de l'ENSAPLV

* * *

Point 1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance /Arrivée de Mina SAIDI-SHAROUZ/ calendrier des prochaines séances de la CR / point info sur la campagne des décharges 2019-20 /point info sur la stratégie HESAM et l'habilitation des EA

- Alessia de Biase présente Mme Mina Saidi-Sharouz. Elle rejoint les membres de la CR en tant que membre titulaire, en remplacement de Mme Ornella Zaza. Mme Zaza a définitivement quitté l'ENSAPLV suite à la réussite d'un concours à l'ENSA Marseille.

- Calendrier des prochaines séances de la Commission de la recherche (2019-2020).

Ce calendrier est calé par rapport au calendrier du CA. Ceci permettra d'examiner les différents dossiers et pouvoir ensuite saisir le CA 15 jours en amont avant toute décision.

- Lundi 18/11/2019 de 9h30 à 12h30 (séance plénière, il faut penser à inviter les membres extérieurs des la CR). La première séance plénière de la CR (janvier 2019) a permis d'amorcer la discussion sur le doctorat en architecture et la VAE. Pour la deuxième séance, prévue pour novembre 2019, Alessia de Biase demande aux membres de la CR de faire des propositions. La VAE sera discutée plus avant ; possibilité d'inviter la directrice de l'ED Abbé Grégoire). *Cette séance est reportée au lundi 9 décembre 2019 de 9h30 à 12h30.*
- Lundi 03/02/2020 de 9h30 à 12h30
- Lundi 30/03/2020 de 9h30 à 12h30
- Lundi 15/06/2020 de 9h30 à 12h30
- Jeudi 16/07/2020 de 9h30 à 12h30 (séance extraordinaire sur les postes MCA en cours de recrutement. Cette date prend en compte les trois semaines de projet PFE sanctuarisées qui vont du 22/06 au 14/07).
- Lundi 21/09/2020 de 9h30 à 12h30
- Lundi 09/11 de 9h30 à 12h30

- Point info sur la campagne des décharges 2019-20:

Karen Bowie souhaite qu'un point soit rajouté sur les profils des "déchargeurs". Alessia de Biase propose que ce sujet fasse plutôt partie d'une autre séance de la CR, ceci afin de pouvoir mieux l'aborder. Pour sa part, **Yann Nussaume** propose que la création des postes à La Villette se recentre sur les fondamentaux de l'école. Aussi, un poste de Professeur doit comprendre des cours magistraux et des séminaires pour un total de 192h. Il faut laisser de côté les matières "annexes". Pour Karen Bowie, lors de la création de nouveaux postes, il faut tout de même tenir compte de la possibilité de faire de la

recherche. Il n'y pas selon elle de matières annexes et tout est essentiel. **Yann Nussaume** répond qu'il faut plutôt regarder où il y a de manques pour ensuite réfléchir au système de décharges; le système actuel n'est pas bon.

Alessia de Biase est d'accord avec Yann Nussaume, il s'agit d'un problème de fond auquel il faut réfléchir. Il faudrait dédier une séance de la CR à ce sujet pour mieux en débattre et mieux faire. La séance de décembre pourrait être l'occasion de ce débat afin d'éviter un débat en urgence au moment de faire les nouvelles fiches de poste.

Karen Bowie souligne qu'il y a une pression pour réduire le nombre d'heures d'enseignement, ce qui va à l'encontre de la politique actuelle des décharges. Il faut faire attention également à ce point.

- Point info sur la stratégie HESAM et l'habilitation des EA:

Yann Nussaume informe que ce point a été discuté lors du dernier CA d'HESAM. Le processus semble aller dans le bon sens. Clotilde Ferroud a dit que la CoMUE réfléchit à la mise en place d'un système d'accréditation des EA à l'instar de ce qui existe déjà au CNAM. Pour l'AMP, le dossier doit être transmis à Clotilde Ferroud pour janvier 2020.

Concernant la situation du Gerphau, **Xavier Bonnaud** a fait le point avec Corinne Tiry-Ono. Le Gerphau a été accrédité pour 4 ans; il n'y a, a priori, aucune autre procédure de labellisation à faire pour le moment. **Xavier Bonnaud** rappelle par ailleurs que le 20/09 aura lieu la réunion annuelle du MC avec les responsable d'équipes de recherche. L'après-midi sera consacrée à la discussion de ce nouveau statut car la majorité des équipes du MC semblent se trouver dans la même situation. Pour Yann Nussaume, il y a un gros flou au sujet de l'accréditation des EA. Pour les EA ayant déjà obtenu le label, il n'y a en effet rien à faire; ce numéro pourra être conservé jusqu'au prochain quadriennal. (cf. les règles que Vincentella a obtenu)

Yann Nussaume indique également aux membres de la CR que des élections sont à venir en 2020 au sein de toutes les instances d'HESAM Université. Les mois à venir seront donc une période plutôt trouble; Clotilde Ferroud s'est néanmoins engagée à poursuivre les travaux sur l'accréditation des EA au sein de la Commission de la recherche HESAM.

Point 2) Les formations de 3ème cycle à l'ENSAPLV:

Alessia de Biase rappelle que la CFVE est en charge des études de 2^{ème} cycle et que la CR est responsable des études de 3^{ème} cycle. Il est important d'avoir une stratégie de la recherche en lien avec les études de 3^{ème} cycle. C'est pour quoi, elle propose la mise en place de séminaires de recherche et des séminaires doctorants adossés aux cinq domaines d'étude. Il s'agit d'organiser 6 séances par an. L'idée est de développer un véritable parcours de formation de 3^{ème} cycle à l'ENSAPLV qui soit reconnu par l'ED. Par ailleurs, il faudrait réfléchir à la création d'une plaquette de 3^{ème} cycle qui intègre également les formations du Post-Master International Recherche (ancien DPEA). D'une manière globale, ce parcours de 3^{ème} cycle permettra d'installer de manière forte les domaines d'étude, en cherchant à la fois à intégrer les enseignants-chercheurs qui ne sont pas rattachés aux laboratoires de recherche. Il s'agira de créer des plateformes thématiques communes.

L'idée est de valoriser la recherche réalisée au sein des six laboratoires de l'ENSAPLV. Concernant le format des séminaires: 1 discutant chercheur et 1 discutant non chercheur. Juliette Charron pense que les « séminaires doctorants » pourront être une occasion pour les doctorants de se rencontrer, desavoir qui fait quoi et de connaître les thématiques de recherche développés par les doctorants de l'établissement.

Pour ce qui concerne l'organisation des séminaires doctorants, **Rosalie Datchi** propose une organisation en deux temps :

- > d'une part, la mise en place d'une journée d'accueil pour les nouveaux doctorants qui permettra aussi la rencontre avec les doctorants déjà inscrits en thèse;
- > d'autre part, des séminaires doctorants de recherche proprement dits permettant de présenter l'avancée des travaux de recherche doctorale.

Pour **Xavier Bonnaud**, la décision finale concernant la mise en place d'un parcours de formations de 3^{ème} cycle doit être plutôt prise au sein de la CFVE. Cette initiative peut avoir un impact important sur le temps pédagogique des enseignants avec le risque d'investir moins de temps dans le projet. Le débat au sein de la CFVE permettrait également d'éviter les conflits internes. La Villette compte déjà deux formations en 3^{ème} cycle : le DPEA et le DSA. Par ailleurs, la question des domaines d'étude doit encore être explorée et développée. Xavier Bonnaud prône ainsi une construction du 3^{ème} cycle par le biais pédagogique (par le bas) et non par le haut comme proposé ce jour.

Alessia de Biase propose que les séminaires aient lieu les mardis soir après les séminaires et non aux horaires déjà attribués aux cours pédagogiques. Chaque séminaire serait de 2h/mois ce qui équivaut à environ 2h par an par chercheur et par laboratoire. **Karen Bowie** trouve l'idée intéressante mais elle exprime aussi son inquiétude par rapport à un format de 6 séminaires/an. Cela lui semble beaucoup de temps. Il faudrait plutôt organiser moins de séances. Il a déjà d'autres séminaires à organiser par ailleurs. Par exemple, l'Ahttep travaille à l'organisation d'un séminaire de 12h qui doit être validé par l'ED de Paris-Est.

Pour les séminaires de recherche, Alessia de Biase rappelle leur format : 1 séance par laboratoire par an.

Concernant les séminaires de recherche, **Isabelle Grudet** pense qu'il est important de rendre plus visible la recherche à La Villette. Les séminaires d'études sont assez simple de mettre en place; ils peuvent donner lieu ensuite à des publications, etc. Pour Nazila Hannachi il y a des étudiants qui sortent de l'école sans savoir que la recherche existe à La Villette.

Xavier Bonnaud est d'accord avec Isabelle Grudet; cependant, il est de l'avis qu'on se pose les mêmes questions mais pas de la même manière si on évolue dans milieux de la recherche ou pas. La question devrait être posée à la communauté d'enseignants-chercheurs dans un sens large. Les enseignants de TPCAU sont déjà très pris. Il faut attribuer des heures aux enseignants de construction et TPCAU des heures pour pouvoir intervenir ensuite hors les groupes de projet. Pour **Yann Nussaume**, à cette situation de temps très limité s'ajoutent les enseignement en HMNOP et les voyages. Tout cela représente beaucoup d'heures de travail.

Nazila Hannachi rappelle que les séminaires ne seront pas obligatoires, l'idée est de plutôt rassembler les gens motivés.

Karen Bowie estime qu'il y a une tendance à ne pas bien identifier les vrais problèmes. La question qui se pose est moins l'écart entre les enseignants-chercheurs et les praticiens que celle des champs disciplinaires. Par ailleurs, un problème très important est la création d'un nouveau parcours d'études de

3^{ème} cycle avec des moyens constants (plafond ETP). **Yann Nussaume** répond qu'il s'agit malheureusement de l'un des résultats de la politique nationale actuellement mise en place et qu'il est difficile d'aller à contresens. L'idée est de plutôt voir comment avancer.

Pour les séminaires doctorants, il faudrait constituer un comité de pilotage composé par 1 doctorant et 2 enseignants-chercheurs. Le public ciblé sont les doctorants.

Yann Nussaume trouve intéressant de faire quelque chose pour les doctorants; néanmoins, il y a déjà selon lui trop d'activités devant être déjà organisées par les enseignants-chercheurs ce qui demande beaucoup d'énergie. Les séminaires doctorants pourraient être organisés dans le cadre du DPEA. **Alessia de Biase** répond qu'il y a un problème: la maquette pédagogique du DPEA est déjà bouclée. **Isabelle Grudet** propose la création d'un comité de pilotage unique composé par des doctorants.

Juliette Charron est d'accord et propose de réfléchir à ce sujet ensemble avec Pierre Bouihlol.

Alessia de Biase répond à Xavier Bonnaud concernant la saisie et la prise de décision au sein de la CFVE. Elle pense que la CR est autant concernée par la création de ce parcours de 3^{ème} cycle et que le débat peut aussi se poser au sein du CPS. **Yann Nussaume** rajoute que lors de la dernière CPS avait été discuté la possibilité de deux groupes de projet mais ensuite l'école n'a pas accepté. **Alessia de Biase** rappelle que ceci n'est pas le sujet de la discussion de ce jour. La vraie question est comment développer les domaines d'étude. Pour **Isabelle Grudet**, il semble, en effet, important que l'école se positionne par rapport à ces cinq domaines d'étude, les tester et les faire évoluer. **Alessia de Biase** pense que ces domaines d'étude serviront à articuler les études de Master avec le 3^{ème} cycle. Elle propose, par ailleurs, que cette articulation soit l'objet d'un débat lors de la prochaine CR.

Enfin, **Alessia de Biase** informe que des contacts ont été pris avec HESAM Université. Des représentants d'HESAM pourraient présenter les opportunités de stages dans le cadre du programme Erasmus + lors des journées d'accueil pour les doctorants.

Point 3) Procédure d'éméritat à l'ENSAPLV:

Cf présentation PTT de Rosaly Datchi.

Monsieur Serge Wachter part à la retraite en septembre 2020. Il souhaite demander l'éméritat. La Directrice a saisi les présidentes du CA, du CPS et de la CR en juillet 2019. Les nouveaux textes (Décret N° 2018-105 du 15 février 2018, art. 59) acceptent désormais ce statut honorifique mais rien n'est dit sur la procédure à mettre en place. Rosaly Datchi a également présenté la procédure actuellement existante au sein du CNAM.

Les membres de la CR acceptent que la procédure soit faite au fil de l'eau (aucune campagne annuelle prévue). Les demandes doivent être faites au moins 6 mois avant le départ effectif à la retraite du demandeur. **Alessia de Biase** propose que deux rapporteurs examinent le dossier (scientifique) de candidature. **Xavier Bonnaud** et **Yann Nussaume** sont, cependant, de l'avis qu'il ne faut pas alourdir la procédure de demande d'éméritat.

Décision a été prise que le dossier de candidature doit comporter:

- Une lettre de motivation du demandeur,
- Une lettre de soutien du directeur de laboratoire d'accueil
- un formulaire de candidature.

Rosaly Datchi doit préparer le formulaire de candidature et l'envoyer aux membres de la CR pour approbation finale. Ce dossier sera ensuite présenté au CPS et au CA de l'ENSAPLV.

Point 4) Création d'un demi-poste TPCAU (T2):

Il s'agit de recruter le "déchargeur" (T2) pour le poste de Philippe Dehan (60h). Il faut préparer la fiche de poste assez rapidement afin de permettre l'ouverture du concours. Alessia de Biase a projeté la fiche des décharges 2019-2020 et indiqué où se trouve le demi-poste à pourvoir. Yann Nussaume profite de l'occasion pour demander où en est on avec le demi-poste "disparu" en VT. Alessia de Biase explique que ce poste a été intégré dans le poste d'Elise Macaire. Elle rappelle que La Villette a demandé 8 ETP dont le demi-poste concernant Philippe Dehan. La majorité des enseignants-chercheurs ayant demandé une décharge d'enseignement ont été déchargés. Il manque juste un demi-poste à pourvoir en TPCAU. Alessia de Biase rappelle que ce demi-poste doit être impérativement créé à partir de la liste des décharges validée par toutes les instances de l'école. Il n'est donc pas possible de redistribuer les demandes de décharge. Il faut que le poste soit cohérent pour qu'une personne puisse se présenter. Alessia de Biase demande à Xavier Bonnaud de prendre en charge la rédaction de ce demi-poste et de le présenter lors du prochain CPS.

Xavier Bonnaud pense qu'il faut un poste en TPCAU mais aussi en VT. Alessia de Biase est d'accord mais malheureusement l'établissement est limité à 8 ETP. Ce qu'il faut souligner, en revanche, c'est la volonté de La Villette d'ouvrir un demi-poste en TPCAU

Point 5) Contrats doctoraux du MC / Motion sur la recherche fondamentale:

Sur les contrats doctoraux :

Rosaly Datchi explique que le service de la recherche a reçu cinq dossiers de candidature complets. Le MAACC est, en revanche, le seul laboratoire à ne pas présenter de candidat. Ceci est dû au fait que le taux d'encadrement maximum exigé par l'ED doctoral (500%) est atteint pour l'année.

Décision a été prise par les membres de la CR de classer tous les demandes de contrats doctoraux: n° 1 ex aequo.

Concernant le passage de tous les laboratoires de l'ENSAPLV à l'ED Abbé Grégoire, **Alessia de Biase** explique que l'avenant à convention de collaboration est en cours de discussion puis de signature. Une réunion avec des représentants du CNAM et de l'ED Abbé Grégoire devait avoir lieu le vendredi 13 septembre. Cette réunion a été annulée et une autre est en cours d'organisation. **Rosaly Datchi** indique aux membres de la CR qu'elle intégrera dans l'annexe de la convention de collaboration les HdR désireux de rejoindre l'ED Abbé Grégoire. **Xavier Bonnaud** explique, quant à lui, que le Gerphau a beaucoup du mal à quitter l'ED 31 de Paris 8. Il préfère attendre pour le moment avant de prendre la décision finale.

Concernant la motion sur sur la méthode d'évaluation des contrats doctoraux :

La critique formulée par une partie des membres de la CR porte sur le fait que le le MC propose un comité de sélection sans aucun membre de la communauté scientifique.

Karen Bowie a fait un premier jet de la motion qui est présenté à tous les membres de la CR.

Xavier Bonnaud s'oppose à une motion de La Villette. Pour lui l'opposition entre recherche fondamentale et recherche appliquée est une séparation qui ne tient pas du point de vue épistémologique. Ce vocabulaire appartient plutôt au passé et une motion risque de gommer la diversité de la recherche architecturale. **Xavier Bonnaud** est plutôt de l'avis de demander au MC une clarification des critères de sélection des contrats doctoraux. Il faut éviter de se lancer dans un discours opposant recherche fondamentale et appliquée. Il ne signera aucune motion. Il quitte la CR suite à une autre réunion.

Isabelle Grudet est d'accord avec Xavier Bonnaud: les termes "recherche fondamentale" et "recherche appliquée" semblent d'une autre époque. Elle estime qu'il faut en effet tenir compte les grandes orientation de la SNA. Néanmoins, elle estime que la recherche doit tout de même rester en dehors de tout intérêt commercial. Pour **Xavier Bonnaud**, il est vrai que des acteurs tel que l'Ordre des architectes, ayant un budget annuel assez conséquent, pourraient aussi contribuer au développement de la recherche en architecture. Est souligné par ailleurs qu' il ne faut pas non plus "taper" sur les grands acteurs qui ont les moyens, y compris le MC.

Yann Nussaume n'est pas sûr que cette solution soit pire qu'avant. Yann Nussaume et Xavier Bonnaud ont déjà participé par le passé à l'évaluation des dossiers de candidature des contrats doctoraux du MC. À l'époque les critère d'évaluation n'étaient non plus très clairs.

Alessia de Biase explique que le problème principal est que pour la campagne 2019-2020, les thèses qui seront financées par le MC semblent être uniquement celles qui portent sur des sujets très ciblés. Le risque est que les thèses plutôt théoriques ne trouvent plus de financement. Les doctorants de La Villette sont hautement concernés par ailleurs.

Pour **Karen Bowie**, il n'y a pas que les ENSA qui sont impactés par la dichotomie entre recherche fondamentale et appliquée. Le milieu de l'urbanisme et des transports paraît également dominé par les lobbies. Les entreprises imposent de plus en plus les thématiques de recherche. Or, la recherche publique doit rester indépendante.

Karen Bowie explique qu'il s'agit in fine d'une politique de désengagement de l'État vis-à-vis de la recherche scientifique en architecture. Pour **Alessia de Biase**, le MC doit aussi rendre public le nom des personnalités scientifiques ayant participé aux précédentes campagnes de sélection. Yann Nussaume pense qu'il s'agit d'un système plutôt politique où la liste finale des dossiers sélectionnés pour financement était toujours établie et validée par des personnalités autres que des scientifiques.

Alessia de Biase répond que le vrai problème est la mise à l'écart de la communauté scientifique dans le système d'évaluation des demandes de contrats doctoraux. Pour Karen Bowie, il s'agit d'une mise à l'écart progressive de certaines disciplines au sein de l'Architecture.

Concernant le texte de la motion présenté par Karen Bowie, Alessia de Biase propose de le retravailler afin de le présenter lors de la réunion du 20/09 au MC. Il faut mettre en exergue le souhait des chercheurs que le MC nomme des personnalités scientifiques au sein du comité de sélection; qu'il rende public le nom de ces personnes; l'importance de prendre en compte d'autres critères d'évaluation et l'évaluation des projets de recherche dont les thématiques ne sont pas mentionnées dans la lettre de cadre d'avril 2019.

Décision :

Alessia de Biase demande aux membres de la CR de voter main levée. Résultat de la votation: 9 voix pour / 1 abstention.

Pour: Alessia de Biase, Karen Bowie, Mina Saidi-Sharouz, Nazila Hannachi, Isabelle Grudet (+ procuration de Benditch Weber), Juliette Charron (+ procuration de Pierre Bouilhol), Joaquin Silvestre

Abstention: Yann Nussaume

Absent: Xavier Bonnaud

Point 6) Contrat pluriannuel d'objectifs de l'ENSAPLV:

Rosaly Datchi a fait une présentation rapide du contrat pluriannuel d'objectifs (Cf présentation PTT) qui sera signé entre l'ENSAPLV et le MC. Ce contrat s'étalera sur la période 2020 et 2024 (prochaine évaluation HCERES). Avant l'avis du CA, ce contrat doit être discuté au sein du CPS. L'architecture du contrat est la suivante : 3 parties dont 2 à rédiger par l'établissement. La méthodologie de travail sera en mode projet avec pour chaque axes stratégiques une liste d'objectifs, le plan d'action, les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs), et les moyens nécessaires pour la réalisation des activités prévues (RH/financiers/espace).

Afin que les membres puissent avoir connaissance, Alessia va envoyer la maquette du contrat pluriannuel d'objectifs en cours de rédaction par mail aux membres de la CR pour une discussion lors du prochain CPS.

Points divers:

Alessia de Biase informe que les postes de Maître de conférence associés (MCA) en décharge n'ont pas la perspective d'ouverture d'un concours. Il faudrait discuter ce point lors d'une autre CR; il faudrait compter avec la présence de la Directrice, Caroline Lecourtois.